



Grenelle – Perpignan – Atelier 3

Ce compte-rendu cherche à restituer de la manière la plus neutre possible les travaux de l'atelier « Instaurer un environnement respectueux de la santé », et à ne favoriser ni ne pénaliser aucune des propositions ou remarques.

1. S'assurer d'une cohérence d'action globale

Élaborer un nouveau plan national santé-environnement élargi et concerté

Le représentant de l'AASQA Languedoc-Roussillon indique que les associations de surveillance de la qualité de l'air sont des plates-formes qui associent quatre collèges (Etat, industriels, élus, associations), conformément aux objectifs affichés par le groupe 3. Aujourd'hui les questions de qualité de l'air sont abordées en ordre dispersé ; autour des AASQA, les questions d'air intérieur, extérieur, de pesticides, de radioactivité mais aussi d'impact sur l'air des politiques énergétiques, peuvent être rassemblées pour permettre :

- ◆ La mise en commun des banques de données, pour une meilleure compréhension des effets de l'air sur la santé.
- ◆ La création de guichets uniques au niveau national.

Une contribution écrite de 8 pages de la fédération Atmo a été remise.

Mener une politique ambitieuse de substitution des produits et procédés polluants

Un intervenant propose la mise en œuvre d'une politique qui permette aux PME d'innover sur des produits et des procédés de substitution; cette aide serait orientée spécifiquement vers les PME sur l'exemple de ce qui se fait en Allemagne.

Un intervenant représentant une association de promotion du vélo demande une politique volontariste de mise à disposition de vélos dans les collèges et lycées.

Renforcer le principe de responsabilité

Un intervenant illustre sur l'exemple des OGM les difficultés d'application du principe de responsabilité ; Dans la plupart des cas c'est le dernier utilisateurs (ici le paysan) sur qui l'on fait peser la responsabilité environnementale, alors que la responsabilité est partagée par ceux qui créent et mettent sur le marché le produit (ici les producteurs d'OGM, exonérés pour le moment de cette responsabilité). Ainsi il apparaît nécessaire lors de la transcription de la directive responsabilité environnementale en droit français de bien définir sur qui on fait peser la responsabilité environnementale au sein de la filière. Un autre intervenant ne partage pas cette approche, dont il craint qu'elle n'aille à l'encontre de l'innovation.

Plusieurs intervenants demandent une amélioration systématique du niveau de connaissance du risque toxicologique d'un produit avant sa mise sur le marché. L'exemple des normes de mise sur le marché des médicaments aux Etats-Unis est mis en avant. La question de la responsabilité de cette analyse du risque fait débat : certains considèrent que seul l'Etat peut faire preuve de la neutralité nécessaire ; d'autres trouvent scandaleux que le coût de ces analyses revienne à la charge du contribuable.

Un représentant de la CGT LR considère que le principe de responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise est essentiel. La création de CHSCTE (pour environnement) est proposée.

Renforcer les contrôles

Un intervenant souligne que le renforcement des moyens correspondant doit concerner l'ensemble des corps de contrôle de l'Etat. Les DDASS interviennent sur les installations qui ne sont pas classées et qui peuvent tout de même poser des problèmes de santé environnementale ; il semble nécessaire de prendre garde à la révision à la hausse des seuils de la nomenclature ICPE, qui augmente l'éparpillement des petites installations non classées qui posent problème.

2. Réduire drastiquement les polluants dans les milieux

Air extérieur et airs intérieurs

Généraliser l'existence de techniciens de l'environnement intérieur

Plusieurs intervenants vont dans le sens de la proposition nationale qui demandent que soit développé le métier de conseiller en environnement intérieur (conseillers qui vont à domicile dans les familles et conseillent les mesures à prendre pour éviter de respirer des polluants et des allergènes, sur l'exemple ce qui existe en Belgique); ceci doit être accompagné d'un renforcement de la formation universitaire correspondante.

La région Languedoc-Roussillon est caractérisée par un développement inquiétant des allergies liées aux pollens. Elle a vu l'introduction de plantes envahissantes introduites posant d'énormes problèmes, pour la biodiversité mais aussi pour la santé (cas de l'ambrosie, de la grande berse du Caucase). Les intervenants proposent une campagne de sensibilisation des municipalités et des pépiniéristes, qui peuvent éliminer ces plantes de leurs ventes ; pour certains, la formation de spécialistes de l'écologie pollinique dans les mairies semble nécessaire. Par ailleurs il est suggéré la publication systématique avec les indications météo de bulletins sur les pics polliniques en relation avec le RNSA.

Madame Goyeau Tignol demande que l'allergologie soit une spécialité reconnue de la médecine afin de favoriser son développement.

Une association (CLCV) suggère que soit étendu le principe de mise en place obligatoire de stations de mesures de qualité de l'air autour des installations industrielles émettrices, avec publication de ces résultats.

Monsieur Gabarrou médecin conseil, représentant FO demande de limiter l'utilisation des véhicules personnels dans les villes et l'arrêt du développement des infrastructures routières.

Réduction des particules : La représentante du Conseil Régional LR demande une systématisation de la mesure des PM 2.5, plus toxiques que les PM10 qui sont mesurés aujourd'hui par les stations.

Eau potable

Un représentant de l'Ifremer fait remarquer que tous les polluants finissent à la mer, dont on consomme les poissons et les coquillages. Par ailleurs la Méditerranée connaît une pression particulière : elle représente 1% des océans, mais 30% du tourisme. Or la mer ne connaît pas les frontières ; ainsi il semble nécessaire que soient harmonisées les législations internationales, en ce qui concerne les grands polluants connus.

Il semblerait judicieux que la problématique eau potable soit rebaptisée **eauX**, c'est-à-dire non seulement eau potable mais aussi eaux saumâtres, marines...

Un représentant de la confédération paysanne demande que soit rendue obligatoire la pratique de l'agriculture biologique autour des périmètres de protection des captages, avec une aide financière des agriculteurs concernés par exemple par réorientation des aides de la PAC.

Un intervenant critique le fait que la réutilisation de l'eau de pluie soit interdite par les DDASS dans certains départements (Association Anti THT du Couserans).

Sols

L'exemple de la réhabilitation du site de Salsigne (chantier de 50M€) doit permettre un réel retour d'expérience. Sur ce site, on a confiné la pollution car on ne pouvait pas tout dépolluer. Cet exemple montre qu'il est indispensable d'avancer sur des problématiques de confinement (membranes très performantes).

Une base de données recense 400 000 sites ayant eu un passé industriel ; une meilleure exploitation de cette base de données par l'ensemble des communes doit être assurée, afin notamment d'éviter le développement d'établissements sensibles sur des sites potentiellement pollués.

ADPVA Vallée de l'Amous & association bien vivre à Saint Laurent le Minier demande de requalifier les sites pollués en ferme énergétique solaire, éolien, ...Création d'une prime équivalente au solaire intégré au bâti (2 contributions écrites détaillent les mesures souhaitées sur les sites concernés).

Bruit

Le bruit lié aux infrastructures de transport terrestre est un problème très important en Languedoc-Roussillon. Un intervenant fait remarquer que la réglementation ne prend pas en compte les études récentes relatives à l'impact bruit sur la santé (cf. étude récente de l'OMS, relative à l'impact sur la santé de niveaux de bruits faibles) ; que par ailleurs les normes basées sur des moyennes sur 12h ou 24h ne semblent pas adaptées. Il propose une évolution de la réglementation dans ce sens.

Un intervenant rappelle qu'un débat public relatif au transport (sous égide de la CNPD) a eu lieu au 1^{er} semestre 2006 en LR et PACA (organisé par les ministères de l'environnement et des transports). Il demande à ce que le Grenelle de l'environnement en intègre toutes les conclusions.

3. Prévenir ou anticiper les risques liés aux produits et aux techniques

Pesticides

Pour Pierre Ygrié (association Webs du Gévaudan), les Français attendent des mesures fortes du Grenelle de l'environnement. Ces mesures fortes doivent porter sur les pesticides toxiques: pour les utilisateurs dont le revenu ne dépend pas de l'utilisation des pesticides (communes, jardiniers) : interdiction totale ; pour les agriculteurs : logique de réduction, réduction de 50% dans un délai à déterminer.

Un intervenant fait remarquer que le plan interministériel de réduction des risques prévoit déjà un objectif de réduction de 50% à 2009, qu'il décrit comme un affichage d'objectif sans moyens et une hypocrisie. Il demande l'élimination totale des pesticides toxiques d'ici 2012.

Un intervenant critique le fait que la réglementation européenne ne tienne compte que d'une quarantaine de substances, alors que du point de vue sanitaire il y a beaucoup plus de pesticides qui posent problème. Plusieurs font part du besoin d'une expertise collective scientifique sur le sujet des pesticides.

Pour plusieurs intervenants, la réduction de l'usage des pesticides passe par une politique visant à infléchir durablement les pratiques agro-industrielles, responsables en premier lieu de la pollution de l'air, de l'eau, des sols ; l'interprétation qui est faite de ce constat varie : pour certains « l'agriculture biologique est la seule façon de nourrir décemment et éthiquement la population mondiale ». Pour d'autres, la recherche permettra la mise au point de produits et de techniques qui répondent de plus en plus aux attentes du développement durable ; on note d'ailleurs que les résultats de la recherche (production intégrée, confusions sexuelle, lutte biologique) diffusent rapidement vers le monde agricole ; toutefois l'usage des phytosanitaires reste nécessaire et l'interdiction ne devrait se faire que molécule par molécule en évitant toute rupture brutale.

Une chambre d'agriculture fait remarquer que les agriculteurs sont les plus exposés aux risques sanitaires des pesticides.

Un intervenant s'étonne que le volet économique (coût des fruits et légumes pour le consommateur) soit absent des débats. Un intervenant suggère en réponse de réintégrer dans la chaîne économique des pesticides leur coût pour la société, ce qui diminuerait leur rentabilité.

La confédération paysanne fait remarquer que le réseau sanitaire de l'environnement a relevé le problème des insectes pollinisateurs, et demande l'interdiction des insecticides systémiques.

Julien Escande, jeune agriculteur demande que les cultures propres soient aidées et indique que le bio n'est pas une finalité en soi.

Rem : Une majorité des contributions écrites porte sur cette thématique et explicite les positions des uns et des autres.

Substances chimiques et produits

Un intervenant fait remarquer que l'utilisation des produits ménagers des hôpitaux pose un problème de rejets chimiques dans les eaux.

Nanomatériaux

Une association de transfert de technologie en chimie verte souligne que la crise de l'amiante a particulièrement sensibilisé la population française à la question des risques liés aux produits. Il demande à ce que soit cadré le principe de précaution sur ce sujet pour ne pas freiner l'innovation dans le domaine.

Risques

La représentante du CR LR souligne que la mesure proposée au niveau national de systématiser la vente d'oreillettes avec les téléphones portables semble extrêmement simple à mettre en œuvre ; elle doit être imposée immédiatement.

L'association des maires de France, appuyée fortement par plusieurs intervenants, souligne que le plan de suppression de wagons isolés annoncé par la SNCF a un impact très fort en Languedoc-Roussillon et pose un risque important lié au transport de matières dangereuses.

4. Renforcer et partager les connaissances

La représentante du Conseil Régional LR fait remarquer que la thématique santé et environnement présente un risque de dérapage : le principe de précaution élaboré à l'origine pour l'environnement, est, en France (et c'est une spécificité française) réduit à une thématique sanitaire. En réponse aux propositions d'évolution de l'AFFSET, il est proposé la création d'une agence française qui soit l'équivalent de l'EPA américaine. L'objectif est de ne pas séparer la thématique environnement -santé de la thématique environnement en général. Cette agence qui regrouperait une partie de l'actuel périmètre de l'ADEME, AFFSET, BRPC... doit rassembler 2000 chercheurs en France. Cette évolution semble possible dans le contexte actuel: cf. rapprochement DIREN/ DRIRE et cf. également nouveau périmètre du MEDAD.

Un intervenant regrette que n'ait pas été abordé le lien de causalité entre maladies émergentes et réchauffement climatique. Un autre fait remarquer la spécificité de l'arc méditerranéen en terme d'épidémiologie du risque et demande que la régionalisation ne soit pas abordée du point de vue administratif mais bioécologique.

Un intervenant regrette que la thématique santé animale soit absente des débats.

Le Professeur Daures souligne que les études toxicologiques reposent sur la notion de probabilité et d'aléa ; la notion de suppression du risque est par conséquent absurde ; la détermination des seuils de risques est importante. Ce principe est illustré par la question de la prévention des chutes de pierres en Lozère, où, pour un intervenant, la balance seuil d'acceptabilité du risque/ Coût financier des mesures de prévention n'a pas été évaluée.

Plusieurs intervenants demandent à ce que la composition des CODERST soit revue pour mieux prendre en compte les avis des usagers et des particuliers.

5. Autres sujets

L'absence de prise en compte de l'impact sanitaire des ondes électromagnétique dans le GT national est critiquée, en particulier au regard de la problématique de la ligne THT (Association Anti THT du Couserans).

L'association pour la défense de l'environnement du quartier de l'Aiguelongue critique vivement la politique menée sur l'implantation des antennes relais.

Jacques Cornet, hydrogéologue signale les nuisances des portables et des antennes, il souhaite un débat sur les zones d'influence et une information à la vente des portables.

Risques sanitaires liés à la consommation : un intervenant demande un contrôle de la mise à disposition des produits antibactériens auprès des ménages, et une évaluation de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires de grande consommation.

L'absence d'ateliers sur les OGM et les déchets est critiquée. Une association demande un moratoire sur les OGM ; Toutefois un participant fait observer que les OGM présentent des avantages (moins de pesticides, production améliorée).

L'atelier est partagé en ce qui concerne le traitement des déchets entre les tenants d'un moratoire sur les incinérateurs et les partisans de la valorisation énergétique.

Par contre il y a accord sur la nécessité d'améliorer la réduction à la source, le tri et recyclage.

Il est proposé d'étendre la compétence de ADIVALOR à l'ensemble des déchets agricoles.

Plusieurs contributions écrites explicitent les positions de divers participants

Contributions écrites.

Au total 34 contributions écrites reprenant pour la plus part les interventions orales

Propositions supplémentaires résultant des contributions écrites de l'atelier 3 :

Création d'un centre national de toxicogénomique.

Approche concertée et systématique dans les PLU par rapport à des habitats à risques (saturnisme, ...) aux risques naturels (inondation), à des types de végétation. Demander un volet santé-environnement dans les PLU.

Instaurer un partenariat Etat Collectivités territoriales (absente des PRSE) dans le PNSE2 et les PRSE.

Meilleure représentation des associations dans les CESR.

Le DRASS LR : Avant d'élaborer le PNSE2, il faut achever et évaluer le PNSE1 et les PRSE.

Pierre Ygrié (Association Webs du Gévaudan) : Un mini Grenelle sur le thème de l'alimentation. Faire de la Lozère un département pilote en développement durable

Faire l'inventaire de l'ensemble des CEM.

Association des riverains de la ZAC GAROSUD : Construire de petites unités de méthanisation.

Association Antidote Europe demande une protection renforcée des enfants et femmes enceintes vis à vis d'exposition à des substances dangereuses.

Adopter une loi sur les OGM, créer une haute autorité, assurer la transparence des essais.

-A propos des maladies émergentes, M. Camus, directeur régional Languedoc-Roussillon du CIRAD propose de :

Mettre en place à Montpellier un vectopôle de dimension européenne dédié à la recherche, à la veille et au contrôle des vecteurs (insectes surtout). Début de réalisation avec un CPER regroupant le CIRAD, l'IRD, l'INRA, l'UM2, l'EID.

- Créer dans la région un observatoire des maladies émergentes en région méditerranéenne, sur le modèle du Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien.